

# École Orvin

2025 – 2026

## Brochure d'information

### Sommaire

---

Message de la direction .....	2
Notre école .....	3
Santé/Hygiène .....	4
École à journée continue .....	5
Évaluation .....	6
Absences, congés, dispenses .....	7
Corps enseignant .....	8- 9
Utilisation d'internet	
Sport scolaire facultatif.....	10
Mesures pédagogiques particulières .....	11
Chemin des écoliers.....	12
Vacances scolaires .....	13
Règlement scolaire .....	14
Communauté Scolaire de La Baroche .....	15
Adresses utiles .....	16





Directrices  
Maude Schaffter-Léchet  
Caroline Ramseyer  
direction@ecoleorvin.ch

Tamara Courbat  
direction-es@ecoleorvin.ch

### Responsable dicastère

Nathæle Aufranc  
Conseillère municipale  
079 256 88 01  
Remplaçant Nicolas Aufranc  
079 768 85 42

### Secrétariat



Olga Heuer  
Collaboratrice administrative  
032 358 13 55  
secretariat@ecoleorvin.ch

## Message de la direction

Chers parents,  
À la rentrée prochaine, nous aurons le plaisir de prendre ensemble la direction de l'école. Enseignantes primaires pour deux d'entre nous, et enseignante spécialisée pour la troisième, nous avons des parcours complémentaires et une vision commune de l'école que nous souhaitons mettre en œuvre dans un esprit de

collaboration, de confiance et d'engagement.

Notre démarche s'appuie sur des valeurs essentielles : la bienveillance, le respect, la communication et le bien-être des élèves. Nous croyons profondément qu'un climat scolaire serein et positif est une condition indispensable pour favoriser les apprentissages, encourager la curiosité,



développer l'autonomie et permettre à chaque enfant de se sentir en sécurité, reconnu et valorisé.

Sur le plan pédagogique, nous souhaitons promouvoir une école inclusive, où chaque élève, quelle que soit sa situation, bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins. L'individualisation des parcours, l'attention portée à la diversité des profils d'apprentissage et le soutien aux élèves en difficulté seront au cœur de nos priorités. Le travail d'équipe entre collègues, le partage de pratiques et la mise en place de projets communs nous semblent essentiels pour enrichir les expériences de chacun et construire une culture d'école cohérente.

Nous aurons à cœur d'entretenir une communication ouverte et constructive avec les familles, les partenaires de l'école et l'ensemble de la communauté éducative. Ensemble, nous souhaitons faire de l'école un lieu vivant, où les enfants

ont envie d'apprendre, d'explorer, de s'exprimer et de grandir.

Nous souhaitons une belle suite professionnelle à Madame Dousse et avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux enseignants dans l'équipe pédagogique : Mme Amandine Chazeau et M. Valentin Clément.

Nous nous réjouissons de ce nouveau projet mené à vos côtés et restons à l'écoute de chacun pour faire de cette année scolaire un chemin commun, riche de sens et d'apprentissages.

Caroline Ramseyer, Maude Schaffter, Tamara Courbat.



*Les élèves ont du talent !*

## Notre école



Notre école compte 7 classes francophones réparties de la manière suivante:

- 2 classes d'école enfantine (1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup>)
- 1 classe de 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>
- 1 classe de 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>
- 1 classe de 6<sup>e</sup>
- 1 classe de 7<sup>e</sup>
- 1 classe de 8<sup>e</sup>

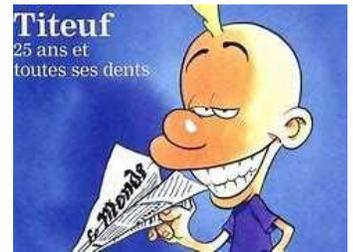
Nous accueillons les élèves de la Communauté scolaire de La Baroche dès la 7<sup>e</sup> année.

Lorsque les classes comptent 2 degrés, elles bénéficient d'un enseignement en sections de classe ce qui permet de regrouper les élèves par niveau et en plus petits groupes.

Pour la suite de leur parcours scolaire, les élèves se rendent à Bienne, au collège des Alpes, situé à la Rue des Alpes.

Notre but est d'enseigner aux élèves non seulement des connaissances, mais de développer leurs compétences et leur sens des responsabilités, leur capacité de collaboration et de vie en société, leur esprit créatif et critique.

## Santé / hygiène



### Soins dentaires

Au début de la scolarité, chaque enfant reçoit le règlement dentaire, ainsi qu'une carte bleue. Le contrôle dentaire est à effectuer chez votre dentiste privé avant fin février.

Les parents sont priés de lire attentivement ce règlement et de s'y conformer. Une circulaire vous parviendra dans le courant de l'année scolaire concernant le brossage des dents à l'école.

Les frais du contrôle annuel dentaire sont à payer par les parents, qui pourront ensuite en demander le remboursement à la commune (maximum Fr. 33.10).

**Les parents qui ne respectent pas les directives relatives au contrôle dentaire en assument l'entière responsabilité.**

*Un brossage régulier permet d'éliminer la plaque dentaire*

### Médecin scolaire

Deux visites médicales sont obligatoires: la première a lieu durant la 2<sup>e</sup> année scolaire, la seconde en 6<sup>e</sup> année. Les documents à compléter et à retourner à l'école, sont remis à l'enfant par le maître de classe.

Le médecin scolaire procède au contrôle médical, sauf si les parents peuvent présenter un certificat attestant que ce contrôle a bien été fait par le pédiatre de l'enfant.

**Les parents qui ne respectent pas les directives relatives au contrôle médical en assument l'entière responsabilité.**

*La visite médicale joue un rôle important de prévention et de promotion*

### Éducation sexuelle

En 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, des leçons d'éducation sexuelle facultatives sont organisées et dispensées par des éducatrices spécialisées affiliées à Santé bernoise. Des cours complémentaires destinés à tous les niveaux peuvent également être organisés dans le courant de l'année.

### Poux

Afin d'éviter que les élèves soient envahis par des poux, nous vous prions de bien vouloir informer immédiatement l'enseignant-e de votre enfant si vous découvrez des poux et/ou lentes dans la chevelure de votre enfant. C'est le seul moyen de prendre rapidement des mesures adéquates pour enrayer une propagation de ce fléau.



L'école, quant à elle, organise 1 fois par année un contrôle de tous les élèves.

## École à journée continue—EJC

### École à journée continue d'Orvin

Pour l'année scolaire 2025-2026, du lundi au vendredi, les modules du matin, du midi et de l'après-midi seront ouverts (sauf le mercredi après-midi).

### Présentation des Modules

Pour **le Module du Matin** (7h00-8h15), le personnel éducatif accueillera les enfants. (Le petit déjeuner n'est pas inclus)

**Module du Midi 1**, Le personnel éducatif attendra les enfants de 1e et 2e à l'entrée de l'école enfantine et se rendra à l'EJC avec eux. Les enfants de 3e à 8e sont accueillis par l'équipe éducative devant l'entrée de l'EJC.

Le Module du Midi peut se couper en trois parties pour permettre aux enfants de participer aux cours à Options.

**Module 1A** : 11h50-12h25

**Module 1B** : 11h50-12h40

**Module 1C** : 11h50-13h25

Les enfants qui ont congé l'après-midi sont sous la responsabilité de l'EJC jusqu'à 13h25. Ils peuvent ensuite rentrer chez eux sous la responsabilité de leurs parents ou seuls avec une décharge signée d'un parent.

Les modules de l'après-midi se déroulent et s'organisent autour des activités à l'extérieur et/ou à l'intérieur.

**Module 2** : 13h25-15h05

**Module 3** : 15h05-16h00

**Module 4** : 16h00-17h30

Les enfants inscrits durant les modules du midi et de l'après-midi sont automatiquement pris en charge par le personnel de l'EJC. Les enfants inscrits après les leçons de l'après-midi rejoignent l'EJC. La collation est prévue pour les enfants qui sont inscrits au **Module 3** (15h05-16h00).

L'aide aux devoirs se déroule durant 30 minutes. Elle est planifiée lors du **Module 2** de 13h30-14h00 et lors du **Module 4** de 16h30-17h30 (tout dépend de la gestion du groupe, des animations et de la collation prévue). Jusqu'à 17h25, les parents peuvent encore avoir des retours de la journée de leur enfant par le personnel éducatif présent pour la fermeture des portes à 17h30.

### Contacts

Madame Chloé Imer, directrice et responsable EJC : 079 515 86 65

Monsieur Jérémy Flaig, finances EJC : 032 358 01 80



## Évaluation

L'évaluation sert à encourager les capacités personnelles et scolaires de l'élève.

Le dialogue entre les parents et le corps enseignant permet d'entretenir une saine collaboration en vue de soutenir au mieux l'élève dans ses apprentissages.

La séance des parents, en début d'année scolaire, permet au corps enseignant et aux parents de communiquer, d'informer et d'établir un premier contact en vue d'un éventuel rendez-vous ou entretien personnalisé si nécessaire.

Année scolaire	1 <sup>er</sup> semestre	Fin de l'année scolaire
1 <sup>re</sup> -2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup>	Entretien de bilan	Attestation de fréquentation
4 <sup>e</sup>	Entretien de bilan	Rapport d'évaluation (sans notes)
5 <sup>e</sup>	Entretien de bilan	Attestation de fréquentation
6 <sup>e</sup> -7 <sup>e</sup>	Entretien de bilan	Rapport d'évaluation (avec notes)
8 <sup>e</sup>	Rapport, fiche et entretien de passage	Rapport d'évaluation (avec notes)



### Promotion au degré primaire

En principe, les élèves passent dans l'année scolaire suivante.

Lorsque l'élève n'obtient pas des résultats suffisants dans la majorité des disciplines obligatoires et qu'une orientation vers une classe spéciale n'est pas indiquée, il ou elle répète l'année scolaire. La direction d'école peut toutefois autoriser le passage dans l'année scolaire suivante si les capacités transversales de l'élève le justifient (ODED, art. 32 RSB, 432.213.11).

## Absences, congés et dispenses

### Absences excusées

Lorsqu'un élève s'absente pour cause de maladie ou accident, en raison d'un décès dans la famille ou d'un déménagement de la famille, ou encore lorsqu'un rendez-vous chez le médecin n'est pas possible en dehors des heures de classe, les parents ou les représentants légaux communiquent les raisons de l'absence au maître de classe, [à travers la plateforme Klapp](#). Ces absences seront mentionnées dans le bulletin scolaire.

### Congés

Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant cinq demi-journées par année scolaire au maximum, auquel cas ils informent le maître de classe au plus tard la veille du congé (LEO, art. 27, RSB 432.210).

Ces absences ne sont pas mentionnées dans le bulletin scolaire.

### *Les œuvres de nos élèves*

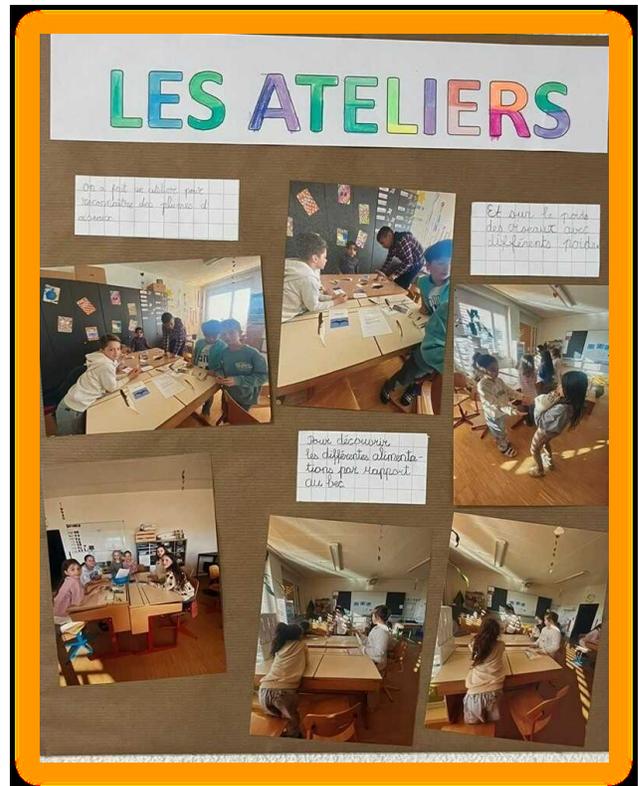
### Dispenses

L'élève peut être dispensé d'une partie de l'enseignement ou, temporairement, de tout l'enseignement si les circonstances le justifient, par exemple:

- pour la durée nécessaire à la réalisation d'un stage d'information professionnelle, pour autant que celui-ci ne puisse être effectué en dehors des heures de classe,
- jusqu'à une demi-journée par semaine pour la fréquentation de cours de langue et de culture d'origine,
- pour la durée nécessaire à l'encouragement de talents intellectuels, sportifs ou artistiques hors du commun (ODAD, art. 4 à 8, RSB 432.213.12).

Les parents présentent par écrit des demandes de dispense dûment motivées à la Direction d'école au moins quatre semaines à l'avance (ODAD, Art. 8 RSB, 432.213.12) avec copie au maître de classe. Avant toute autorisation de dispense, l'élève utilisera les cinq demi-journées auxquelles il a droit au sens de l'art. 27 de la LEO.

Ces absences ne sont pas mentionnées dans le bulletin scolaire.





**Aufranc-Ferrat Caroline**  
Enseignante de classe 7<sup>e</sup>  
caroline.aufranc@ecoleorvin.ch



**Courbat Tamara**  
Enseignante spécialisée  
tamara.courbat@ecoleorvin.ch



**Burger Rahel**  
Enseignante de 3<sup>e</sup>- 4<sup>e</sup> et ACT  
rahel.burger@ecoleorvin.ch



**Hausmann Laurie**  
Enseignante de classe 8<sup>e</sup>  
laurie.hausmann@ecoleorvin.ch



**Kipfer Claude**  
Enseignante de classe 6<sup>e</sup>  
claud.kipfer@ecoleorvin.ch



**Ramseyer Caroline**  
Enseignante de classe 3<sup>e</sup>- 4<sup>e</sup>  
caroline.ramseyer@ecoleorvin.ch



**Jobin Adrienne**  
Enseignante école enfantine  
adrienne.jobin@ecoleorvin.ch



**Clément Valentin**  
Enseignant école primaire  
valentin.clement@ecoleorvin.ch

## Corps enseignant

**Rindlisbacher Anita**

Responsable natation  
Enseignante école enfantine,  
d'éducation physique et de natation  
anita.rindlisbacher@ecoleorvin.ch

**Chazeau Amandine**

Enseignante école enfantine  
amandine.chazeau@ecoleorvin.ch

**Sauthier Daniel**

Enseignant de classe 7<sup>e</sup>  
daniel.sauthier@ecoleorvin.ch

**Schaffter-Léchet Maude**

Enseignante de classe 4<sup>e</sup>- 5<sup>e</sup>  
maude.schaffter@ecoleorvin.ch

**Veralli - Grosjean Jessica**

Enseignante école enfantine  
jessica.veralli@ecoleorvin.ch

**Voirol Thierry**

Enseignant de classe 8<sup>e</sup>  
thierry.voirol@ecoleorvin.ch

**Tanner Line**

Enseignante spécialisée  
line.tanner@ecoleorvin.ch



## Utilisation d'internet

La prévention liée aux risques d'utilisation d'internet se fait tout au long de la scolarité, dans chaque classe et chaque degré scolaire. Les conseils transmis aux élèves sont ceux diffusés par l'Association "Action Innocence":

- Sois prudent(e), tu ne sais jamais qui est derrière l'écran.
- Ne donne pas d'informations personnelles (nom, adresse, numéros de téléphone, mot de passe, photos, etc...).
- N'accepte jamais de rendez-vous sans être accompagné(e) d'un adulte.
- Utilise la webcam uniquement avec des gens que tu connais dans la vraie vie.
- Ne crois pas toutes les informations que tu lis, que tu vois ou que tu reçois.



- Si une image te choque ou te dérange, quitte le site immédiatement et parles-en à un adulte de confiance.
- Respecte les autres internautes, ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse.

## Sport scolaire facultatif

Les enfants d'Orvin ont la possibilité de participer au sport scolaire facultatif organisé par le Service des sports de la Ville de Bienne.

Plus de 100 cours de sport d'été (d'avril à septembre) et d'hiver (d'octobre à mars) sont proposés pour tous les niveaux scolaires. Ils ne coûtent que CHF 105.- par cours. Vous pouvez télécharger le programme complet et vous inscrire directement en ligne.

### Service des sports de la Ville de Bienne

Tél: 032 326 14 48

Email: [sport@biel-bienne.ch](mailto:sport@biel-bienne.ch)

<https://sport.biel-bienne.ch/enfants-ados/bielbienne-sports/>





*Les  
élèves  
et la nature*



## Mesures pédagogiques particulières

Pour les élèves qui rencontreraient des difficultés, une structure de prise en charge particulière (soutien pédagogique, logopédie ou psychomotricité) peut être mise en place en collaboration avec le corps enseignant. Cet enseignement est dispensé en petits groupes ou individuellement. Un-e enseignant-e peut demander à un-e élève bénéficiant de leçon(s) de soutien pédagogique, de logopédie ou de psychomotricité de rattraper tout ou partie du travail effectué en classe.

Sur demande de l'enseignant-e, un-e spécialiste peut être amené-e à effectuer des visites dans une classe afin d'observer certains élèves.

Le soutien en logopédie et en psychomotricité est assuré par la ville de Bienne, ainsi que l'enseignement aux élèves à haut potentiel. Les élèves concernés sont donc amenés à se déplacer à Bienne. Un prix forfaitaire de Fr. 15.– par visite, sera remboursé, sur demande écrite, par la commune.



## Activités hors-cadre

Tout au long de l'année scolaire chaque classe organise diverses activités extrascolaires dont les courses d'école, les camps de ski ou d'été, des journées sportives, la participation au Festival du Film Français d'Helvétie de Bienne, des sorties en forêt, des journées de ski, bob et luge aux Prés-d'Orvin, etc...

De plus, l'école organise régulièrement (en principe tous les 3 ans) une fête d'école, une fête de Noël ouverte au public ou encore des semaines hors-cadre.

Chacune de ces activités, non seulement développe les compétences sportives et artistiques des élèves, mais favorise le développement social et l'apprentissage de la vie en société.

Parfois, les parents sont sollicités pour accompagner les enfants ou pour apporter leur aide lors des activités hors-cadre et extrascolaires.

## Chemin des écoliers / Pédibus

Bien que la vitesse soit limitée à 20 et 30km/h, la route est encombrée et dangereuse. C'est pourquoi nous vous encourageons à emprunter le chemin des écoliers, qui évite la route principale. Un chemin varié et attrayant pour se rendre à l'école par ses propres moyens répond aux besoins naturels de l'enfant. Il se familiarise ainsi avec l'environnement et en apprécie la beauté. À cette occasion, des contacts précieux sont établis, ils encouragent ainsi le développement social de l'enfant. À noter que pendant la période des travaux, il faut consulter la notice reçue par la commune.

**Pedibus à disposition** : voir informations sur le site de l'école [www.ecoleorvin.ch](http://www.ecoleorvin.ch).



## Vacances scolaires

### ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Période	Dates
<b>Rentrée scolaire</b>	<b>Lundi 18.08.2025</b>
Automne	du samedi 04.10.2025 au dimanche 19.10.2025
Hiver	du samedi 20.12.2025 au dimanche 11.01.2026
Semaine blanche	du samedi 07.02.2026 au dimanche 15.02.2026
Printemps	du vendredi 03.04.2026 au dimanche 19.04.2026
Été	du samedi 04.07.2026 au dimanche 09.08.2026

### Jours fériés/congés

Motifs	Dates
Fête du travail	Vendredi 1er mai 2026
Ascension	Jeudi 14 mai et vendredi 15 mai 2026
Pentecôte	Lundi 25 mai 2026

Ainsi que l'après-midi qui précède les vacances (sauf avant la semaine blanche).

Les dates des formations des enseignant-e-s ainsi que la Journée pédagogique des enseignant-e-s vous seront communiquées ultérieurement.

### ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Période	Dates
<b>Rentrée scolaire</b>	<b>Lundi 10.08.2026</b>
Automne	du samedi 19.09.2026 au dimanche 11.10.2026
Hiver	du jeudi midi 24.12.2026 au dimanche 17.01.2027
Semaine blanche	À définir
Printemps	du samedi 10.04.2027 au dimanche 25.04.2027
Été	du samedi 03.07.2027 au dimanche 15.08.2027

### Passeport vacances

La ville de Bienne et le Jura bernois organisent des activités pour les enfants durant certaines périodes des vacances. Pour plus d'informations:

Passeport vacances Bienne: <https://passeportvacances.biel-bienne.ch/fr-ch#>

Passeport vacances Jura bernois: <http://www.pasvacjb.ch>

## Règlement scolaire

En début d'année scolaire, tous les élèves reçoivent le règlement de l'école, ils en prennent connaissance et s'engagent à respecter les règles de vie qui permettent à chacun et chacune d'évoluer dans un cadre harmonieux, tant aux alentours qu'à l'intérieur de l'école, tant au niveau du respect et de la relation aux autres que du soin à apporter au matériel.

Ce règlement est signé par les parents et les élèves qui prennent ainsi connaissance des actions mises en place par le corps enseignant lorsqu'un élève enfreint l'une ou l'autre de ces règles.

Garantir la sécurité de tous à chaque instant, évoluer dans un cadre harmonieux n'est possible que si chacun et chacune s'investit et veille au respect de ses propres devoirs envers les autres et le bien commun.



### Accès aux bâtiments scolaires

Toute personne non autorisée, à savoir qui ne fait pas partie de la direction, du corps enseignant, du secrétariat scolaire, du personnel de l'EJC, de l'exécutif municipal et du personnel communal, doit impérativement, sauf en cas de manifestations particulières, être en possession d'une autorisation, d'une convocation ou d'une invitation pour pouvoir pénétrer dans les bâtiments scolaires et dans les classes.

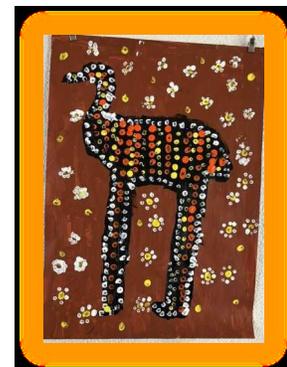
Veillez noter que les élèves qui arrivent plus tôt à l'école restent sous la responsabilité des parents jusqu'à la sonnerie qui annonce le début des cours. D'autre part, merci de prendre note que les élèves ne peuvent pas profiter des jeux mis à disposition par l'école ou l'école à journée continue en-dehors des horaires blocs.

### Places de parc

Les places de parc aux abords de l'école sont réservées au corps enseignant et au personnel administratif. C'est pourquoi, les personnes non autorisées sont priées de ne pas stationner sur les places de parc autour de l'école (du lundi au vendredi, entre 6h00 et 18h00).

### Remboursement kilomètres

Les familles habitant à plus de 5 kilomètres en dehors du village, peuvent faire une demande écrite à la commune pour le remboursement des frais de déplacement.



## Communauté scolaire de La Baroche

Les élèves de la Communauté scolaire de La Baroche, qui regroupe les communes de Romont et Sauge, sont scolarisés à Orvin durant la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> année. Pour se déplacer de leur lieu de domicile à Orvin, ils empruntent le bus scolaire mis à disposition par la Communauté scolaire de La Baroche.

### Quand le bus scolaire arrive...

Les élèves sont priés de ne pas jouer sur l'arrêt de bus.

Ils laissent sortir les copains du bus avant d'y monter.

Ils ne bousculent personne. Il y a une place pour tout le monde!

### À l'intérieur du bus scolaire...

Les élèves saluent le chauffeur du bus et leurs camarades poliment.

Ils attachent leur ceinture de sécurité, c'est OBLIGATOIRE !

Ils ne dérangent pas le chauffeur du bus. Il doit se concentrer sur la circulation.

Ils respectent leurs camarades et restent polis.

Ils utilisent un vocabulaire correct et ne crient pas.

Pour des raisons de sécurité, ils restent assis calmement, ne se lèvent pas!

Ils prennent leur sac sur leurs genoux.

Ils ne mangent pas dans le bus et gardent leur téléphone portable dans leur sac.

Ils ne réservent pas de place pour leurs copains.

### Dès que le bus part...

Les élèves sont prudents et attentifs à la circulation.

Ils attendent que le bus parte avant de traverser la route.

Ils utilisent un trottoir ou un passage piétons pour traverser.

Ils ne bousculent pas leurs camarades.

Si un enfant ne respecte pas le règlement ci-dessus, il recevra une réprimande qui sera transmise à ses parents. Après la seconde réprimande, l'enfant sera sanctionné conformément à l'article 3 du nouveau règlement du 23 juin 2021 sur les transports scolaires.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le responsable de la Commission d'école : Jérôme Benoit, 079 269 65 10, [benoit.jerome@gmail.com](mailto:benoit.jerome@gmail.com) ou la société MiniBusTours Sàrl, Manuel Moser, 079 751 20 20, [info@minibustours.ch](mailto:info@minibustours.ch)



## Adresses utiles

Ligne d'aide aux enfants 147

La Main Tendue 143

### Médecin scolaire

Dr. J.-P. Richard  
Méd. générale FMH  
Ch. des Blanchards 6  
2533 Evilard  
tél. 032 322 77 53

### SPU

Services Psychiatriques  
Universitaires de Berne  
Chemin du Clos 24  
2502 Bienne  
tél. 032 328 66 99

**De nombreuses autres** informations sur le site de la DIP:

<https://www.bkd.be.ch/fr/start.html>

### Santé bernoise

Promotion de la santé  
Rue de la Gare 50  
2502 Bienne  
tél. 032 329 33 73

### SPE

Service psychologique pour enfants et adolescents  
Rue du Contrôle 20  
2502 Bienne  
tél. 031 635 95 95

### Bibliobus

mardi tous les 15 jours  
de 17h45 à 19h30  
[www.bibliobus.ch](http://www.bibliobus.ch)  
tél. 032 421 40 10

### Inspection scolaire régionale RBBJ du 17e arrondissement

M. Richard Garraux  
Chemin des Lovières 13  
2720 Tramelan  
tél. 031 636 16 60 (centrale)

### Service de ressources pédagogiques (SEREP)

Rue Général-Dufour 22  
2502 Bienne  
tél. 032 326 76 20

### École de Musique du Jura Bernois

Rue Agassiz 15  
2610 St-Imier  
tél. 032 941 23 51

## Contacts de l'école

La Charrière 6  
2534 Orvin

École primaire : 032 358 13 55

Jonas Gloor  
Concierge  
079 962 13 27



Site web : [ecoleorvin.ch](http://ecoleorvin.ch)

